

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Suspicion de présence de particules d'amiante dans un service de soins : les vérifications invalident les résultats reçus le 11 mars 2015 et confirment l'absence de particules d'amiante**

Le mercredi 11 mars 2015, les contrôles atmosphériques réalisés à la demande du CHRU de Besançon dans l'unité d'hématologie faisaient apparaître, pour l'un des points de contrôles, la présence de particules d'amiante. Le taux identifié par le laboratoire extérieur au CHRU dépassait le seuil réglementaire de 5 fibres par litre.

Ce résultat faisait figure d'exception : jusqu'à ce jour, aucune mesure d'empoussièrement n'avait jamais dépassé le seuil réglementaire. Dès réception de ce résultat et sans attendre les analyses complémentaires et vérifications en cours, les mesures de protection des patients, du personnel et des visiteurs ont été mises en œuvre. L'activité d'hématologie et les patients du service ont été transférés le vendredi 13 mars 2015 dans un autre étage d'hospitalisation.

Le jeudi 19 mars, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'établissement s'est réuni et a pris connaissance des résultats obtenus suite aux vérifications et analyses complémentaires. Ces contrôles sont de deux ordres :

- 1- réexamen du prélèvement d'origine par le laboratoire ayant effectué l'analyse initiale reçue le 11 mars dernier ;
- 2- réalisation, à des moments distincts et espacés, de deux campagnes de contrôles atmosphériques, par deux laboratoires extérieurs et indépendants. Au total 11 contrôles d'air ont été effectués sur une durée de 24 heures chacun.

Ces contrôles invalident les résultats reçus le 11 mars 2015 :

- 1- le réexamen, à la demande du CHRU, du prélèvement d'origine indique que le seuil réglementaire n'a pas été dépassé.
- 2- les contrôles atmosphériques complémentaires réalisés confirment l'absence de particules d'amiante.

Il est donc rassurant de constater que le seuil réglementaire n'a jamais été atteint.

En lien avec le service de santé au travail, l'inspection du travail, et son CHSCT, le CHRU procède à une ultime campagne d'analyse atmosphérique, réalisée par un autre laboratoire, pour confirmer que les patients, les visiteurs et le personnel n'ont jamais été exposés.

Les mesures de précaution mises en place en urgence ont témoigné de la capacité de réaction et du professionnalisme des équipes soignantes et médicales, ainsi que du CHSCT.

La direction générale du CHRU met en œuvre les moyens nécessaires pour obtenir dédommagement et s'assurer de la fiabilité des futurs prélèvements qui continueront à être réalisés dans le cadre de la politique de gestion du risque amiante de l'établissement.